



CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le : 17/03/2023	Séance du Jeudi 16 mars 2023 Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
--	--	---

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 9 mars 2023 s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville –25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 22h17.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : D. GUILLEUX/H. PROST-TOURNIER ; G. JOBERT/M. PERRIN ; B. LAPOIRE/P. BENOIT ; F. MANZONI/S. LESCURE ; M. COLLETTE/E. GIRAUD ; D. DUMONT/S. KURT.

LISTE DES DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bruno DIRAND comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 9 février 2023.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

2. Désignation d'un nouveau membre élu au CCAS suite à démission

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, en remplacement de Martine CART-GRANDJEAN, Bernard ANDREZ comme nouveau membre élu au conseil d'administration du CCAS, choisi parmi la liste « *Les défis de demain* », qui a obtenu ce siège.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

20h22 Arrivée de Morgane Oudot

FINANCES

3. Débat d'orientations budgétaires 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du débat qui s'est tenu à l'appui du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023. Ce document sera transmis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

4. Vote des taux de fiscalité directe locale ou Vote des taux des impôts directs locaux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - taxe d'habitation : 17,50 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,93 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,48 %
- Charge Madame le Maire ou son représentant pour :
 - notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 26 Contre : 1 Abstention : 0

5. ADIL du Doubs – Demande de cotisation 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette demande de participation sur le compte 6281 – concours divers, cotisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

6. Jumelage – Demande de participation financière

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à régler cette facture à l'Hôtel Restaurant La Chaumière à Dole, pour un montant maximum de 400.00 €, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

URBANISME

7. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Mme le Maire déclare le débat ouvert.

Ce débat est un débat sans vote, retranscrit dans le procès-verbal du Conseil Municipal.

La tenue de ce débat est formalisée par une délibération.

21h30 : Salih KURT (+délégation D. DUMONT), Morgan PERRIN (+délégation de G. JOBERT), Rachel LORIN CART-GRANDJEAN et Noël PERROT conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote du point 8.

8. Lotissement Vallon Saint Michel - Vente du lot n° 56 à Rachid BENCHAGRA

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Se prononce sur la vente du lot 56, parcelle AK 261 d'une superficie totale de 617 m² à M Rachid BENCHAGRA pour un montant de 53 062€ TTC
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents
- Rappelle que :
Les acquéreurs devront s'engager à construire dans le délai de validité en vigueur du permis de construire déposé lors de la signature de l'acte de vente du terrain. Le refus de cette condition constitue un cas impératif d'empêchement de la vente.
Si la vente est faite et si l'acquéreur n'a pas respecté son engagement de construire dans ces délais, la vente sera annulée et le terrain sera racheté par la commune à son prix de vente, majoré des frais de notaire, sans aucune actualisation.
- Dit que le prix de vente comprend un arbre par are consommé.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

9. Convention Très Haut Débit en fibre optique avec le SMIX

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention avec le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

10. Projet de construction d'un réservoir d'eau potable par le SIEHL sur une parcelle communale – Intention de cession de terrain

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à céder le cas échéant, à l'euro symbolique, ce terrain ci-dessus mentionné au SIEHL selon des conditions et modalités restant à définir ultérieurement, afin de permettre la construction par le SIEHL d'un réservoir d'eau potable sur cette parcelle communale.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

CULTURE

11. Subventions aux associations Culture-Sport-Animation

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'affectation des sommes ci-dessus indiquées, conformément à l'inscription au budget de la somme globale de 414 170 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Sylvie LE HIR